

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 14 DECEMBRE 2022**

Délibération n°

**2022083**

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 15/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

|                    |   |    |
|--------------------|---|----|
| Nombre de présents | : | 16 |
| Pouvoirs           | : | 6  |
| Nombre de votants  | : | 22 |

Vote : 22

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

**Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 064-216401000-20221216-2022083-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY, Cédric BRESAC (arrivé à 19h05).

Mmes Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Mme Guénaél LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie ROSPIDE), M. Arnaud PAVLOVSKY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°2 : Adoption du règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances

Par une délibération en date du 19 septembre 2022, la Commune a adopté le référentiel M57 au 1er janvier 2023.

Le règlement budgétaire et financier devient désormais obligatoire. Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le règlement budgétaire et financier décrit notamment les processus financiers internes de la Commune de Bassussarry pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en tant que de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Le Conseil municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué aux finances ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Règlement budgétaire et financier annexé à la présente ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter le présent Règlement budgétaire et financier

Fait à Bassussarry, le 14 décembre 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

